La carte solidarité transport

La Carte Solidarité Transport est une carte de réduction dans les transports en commun de la région Île-de-France et de certaines villes ou départements de France, accessible aux personnes en situation de précarité.

La carte solidarité transport

- réduction de 50% en Île-de France sur les prix des carnets et tickets l'unité
- réduction de 75% sur le prix du forfait Navigo (semaine ou mois).

Conditions :

- bénéficier de la CMU-C (Couverture maladie universelle complémentaire) et de l'AME (Aide médicale de l'État),
- ou bénéficier de l'ASS (Allocation spécifique de solidarité) et ne bénéficiant pas de la CMU-C.

Le droit à la réduction vous est attribué pour une durée d'un an renouvelable sous conditions.

La carte solidarité transport gratuite

Elle permet de voyager gratuitement dans toute l'Île-de-France (zone 1-5).

Elle est renouvelable tous les 3 mois tant que vos droits sociaux sont reconduits.

Conditions :

- être allocataires du RSA sous certaines conditions de ressources,
- ou bénéficier de l'ASS (Allocation spécifique de solidarité) et de la CMU-C.

Contact

Tél. 0800 948 999 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Liens utiles
En savoir plus sur solidaritetransport.fr